



Du sur salaire - affaire portee aux prud'hommes

Par **TAJANA**, le **09/06/2008** à **22:06**

[fluo]BJR

MON AMI SE TROUVE CONFRONTE A SON EMPLOYEUR QUI LUI RECLAME UN DU DE 20 000 EUROS SUITE A UNE "ERREUR" DE CALCUL DE SALAIRE SUR 5 ANS. IL A ASSIGNE EN JUSTICE SON EMPLOYEUR MAIS LA DATE DU JUGEMENT EST LOIN ET IL TOUCHE UN SALAIRE AMPUTE DE 350 EUROS. ? A T IL UNE CHANCE DE GAGNER AUX PRUD'HOMMES ? QUE DOIT IL PLAIDER ? merci d'avance [/fluo]

Par **gpierreavocat**, le **10/06/2008** à **18:18**

vous devriez vérifier le montant sur vos feuilles de paye depuis le début du contrat.
Cordialement